

Année 2025

Séance du 02 avril 2025

N° 30

**Objet : Adhésion à l'association
Rising Sud pour l'année 2025**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-cinq et le deux du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le vingt-sept du mois de mars 2025, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Bruno ACCIAI

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit (jusqu'au rapport n° 38), DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 24), HONNORAT Michèle (jusqu'au rapport n° 38), JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n°04), MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude (jusqu'au rapport n° 36), PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert (jusqu'au rapport n° 24), SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques (jusqu'au rapport n°24)
 BARDIN Chantal a donné pouvoir à DENEUVE Jérôme
 COMTE Jean-Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
 BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale
 BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
 BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
 COCHET Brigitte a donné pouvoir à SEVENIER Jean
 COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
 ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit
 MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert (jusqu'au rapport n° 24)
 MOULARD Damien a donné pouvoir à KUHN Francis (à partir du rapport n°05)
 SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie
 VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, CHALVET Gilles, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Chidéric, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

Monsieur VIVOS Patrick, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu la délibération n° 22-380 du 24 juin 2022 du Conseil régional approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

Vu la stratégie de développement économique 2022-2026 approuvée par délibération N°30 du 7 Décembre 2022

Vu les compétences de Provence Alpes Agglomération en matière de développement économique, d'attractivité du territoire et d'appui aux entreprises,

Vu la volonté de Provence Alpes Agglomération de renforcer son positionnement économique en bénéficiant de l'accompagnement et des dispositifs proposés par Rising Sud, l'agence de développement économique de la Région Sud,

Considérant que Rising Sud a pour mission de soutenir les territoires dans leur développement économique en proposant des services en matière d'attractivité, d'innovation, d'internationalisation et d'accompagnement des entreprises,

Considérant que l'adhésion à Rising Sud permettra à Provence Alpes Agglomération de :

- Accéder à un réseau d'experts et de partenaires économiques,
- Bénéficier d'un accompagnement stratégique pour l'accueil et le développement d'entreprises,
- Participer aux programmes et actions de promotion du territoire à l'échelle nationale et internationale,
- Faciliter la recherche de financements et d'investissements pour les projets locaux,

Le montant de l'adhésion est fixé à 1000€.

Conformément à l'article 7 des statuts de l'association Rising Sud, une collectivité adhérente doit désigner un représentant pour siéger au sein du collège 3 de l'association

Il vous est proposé :

- D'approuver l'adhésion à Rising Sud pour l'année 2025, pour un montant de 1 000 €,
- De désigner un représentant de Provence Alpes dans les instances de gouvernance de Rising Sud.

La candidature de Patrick VIVOS, Vice-président, est proposée.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule candidature ayant été déposée pour le siège à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement.

- D'autoriser Mme la Présidente de Provence Alpes Agglomération, Madame Patricia GRANET, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion,
- D'inscrire la cotisation annuelle afférante à cette adhésion au budget de Provence Alpes Agglomération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Bruno ACCIAI

PUBLIE LE : 11 AVR. 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20250402-30_02042025